

Pronoms et mentions*

Francis Corblin

Université Paris-Sorbonne et Institut Jean Nicod (CNRS, EHESS-ENS)

Abstract:

Cet article propose d'analyser un paradigme de pronoms (les clitiques français) comme des formes essentiellement "mentionnelles" en ce sens qu'un pronom s'interprète comme écho d'une mention antérieure, et répète la contribution de cette mention antécédente dans son propre contexte. Sont utilisées pour établir cette thèse des données dont certaines sont marginales dans les approches classiques (pay-cheque sentences) ou n'ont pas été reconnues dans la littérature (anaphore à des segments d'idiomes). En outre, on revient sur les approches classiques des pronoms (Evans 1980), Kamp (1981), pour montrer leurs limites. On propose dans cette perspective une analyse critique de la notion de référent de discours, en établissant : 1) que cette notion est mentionnelle par nature; 2) que la non-reconnaissance explicite de cette dimension est un obstacle à la couverture adéquate de certains fonctionnements, notamment l'anaphore aux indéfinis spécifiques. L'article propose une modification du cadre classique de la théorie des représentations du discours intégrant des informations sur les mentions introductrices de référents de discours. On montre pour finir que le modèle ainsi modifié permet de formaliser correctement la notion de "référence du locuteur" (opposée à la référence de l'expression, voir Kripke 1997), et on teste cette capacité sur le traitement des énoncés de révision discutés par Strawson (1952).

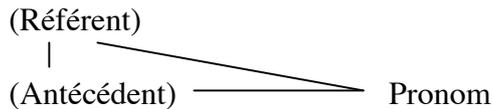
This paper claims that a paradigm of pronouns (the clitic pronouns of French) should be analyzed as forms intrinsically "mentional", in the sense that a pronoun is interpreted as an echo of a previous mention, and repeats the contribution of this previous mention in its own context. For sustaining this claim, the paper focuses on data, some of which considered as marginal in main stream approaches (pay-cheque sentences), others not being discussed in the literature like pronominal anaphora to parts of idioms. In addition, the paper comes back on the classical approaches to pronouns (Evans 1880, Kamp 1981), and shows their limits. The paper discusses in the light of these data the classical notion of discourse referent, and claims that : 1) the notion of discourse referent is mentional by nature ; 2) the ignorance of this dimension makes impossible for the classical approach to provide an adequate treatment of some data, in particular of anaphora to specific indefinites. The paper introduces a modification of the DRT framework, which contains information on the mentions introducing discourse referents. The last part of the paper shows that this new framework allows to formalize adequately the notion of "speaker's reference" (as opposed to the reference of the expression", see Kripke 1997), and this capacity is tested on the treatment of some sentences implying a revision of a previous sentence discussed by Strawson (1952).

Le travail qui suit est consacré à la modélisation sémantique des pronoms. Comme dans d'autres disciplines, la modélisation consiste à simuler des fonctionnements à l'aide d'un dispositif capable de faire des prédictions.

Il y a, comme on le sait, beaucoup de formes dites pronominales dans les langues. Notre objectif est limité à une très petite partie de cet ensemble : les pronoms personnels clitiques du français moderne : *il, le, lui, en, y*. Si nous dégageons des conclusions elles n'auront donc d'autre niveau de validité qu'existential, sur le mode : il existe au moins une langue offrant un paradigme pourvu de ces propriétés.

La relation d'un pronom à son antécédent et la relation associée, dite d'anaphore, sont, à première vue des bases solides pour identifier la catégorie. Mais les choses ne sont pas si simples puisqu'il y a, pour certains, des usages « référentiels », « déictiques », « directs », des pronoms. C'est à dire que dans le schéma triangulaire suivant, il convient de mettre des parenthèses sur deux sommets qui, selon certaines approches, peuvent ne correspondre à aucune entité :

* *A paraître dans le Bulletin de la Société de Linguistique de Paris.*



On sait en effet qu'il est aussi des cas où le pronom a un antécédent sans que celui-ci puisse être dit référer à quoi que ce soit, comme dans l'exemple suivant :

- (1) Personne_i ne pense qu'il_i échouera.
= Personne ne pense échouer.

On peut distinguer deux manières de concevoir les pronoms sous une modélisation unique:

A. Un pronom renvoie à un modèle mental, une représentation, et plus précisément à une partie de ce modèle, mise en relief, ou focalisée, au moment où le pronom est employé. Le fait qu'un pronom ait souvent une mention antécédente (une expression linguistique source) tient à ce qu'une mention est un moyen, parmi d'autres, de mettre en relief un élément d'un modèle mental.

B. Un pronom est l'écho d'une mention. Sa relation à un antécédent linguistique est constitutive de la catégorie, et tous les emplois qui semblent s'écarter à première vue de cette caractérisation ne sont que des exceptions apparentes à cette régularité.

Il y a eu beaucoup de travaux consacrés aux pronoms en sémantique depuis les années 80 (notamment ceux de Geach, Evans, Kamp, Heim) et s'ils apportent des éléments de modélisation du plus haut intérêt, la manière dont ils se situent par rapport à ces deux grandes voies d'approche, mérite d'être dégagée explicitement.

Je passerai en revue quelques unes des modélisations proposées en les confrontant à l'exemple des pronoms clitiques de troisième personne du français. Le point que je voudrais rendre saillant au cours de l'exposé, et qui me semble sous-évalué dans la plupart des traitements sémantiques contemporains, c'est la nature essentiellement mentionnelle des pronoms, c'est-à-dire le fait qu'ils doivent être modélisés, en tout usage, comme écho d'une mention linguistique du contexte. Je montrerai notamment que l'exemple d'emploi prétendument direct, sans mention antécédente, ne doit pas nécessairement être analysé comme tel, et qu'il est contraint en français par des facteurs mentionnels.

Dans la première partie de l'exposé, je traiterai de toute une variété d'emplois qui sont le plus souvent rejetés à la périphérie, sinon aux marges des usages pronominaux : pronoms de paresse, *pay-check sentences*, anaphore à des définis intensionnels et même à des segments d'idiomes. A l'inverse, je montrerai qu'ils illustrent la caractéristique fondamentale de tous les fonctionnements, à savoir la nature mentionnelle des pronoms, ce qui est confirmé par la contrainte propre à ces usages, mentionnelle par essence, à savoir le parallélisme syntaxique.

Ces usages sont le plus souvent ignorés des théories sémantiques qui se limitent aux emplois dits de base, qui, selon moi, ont pour véritable propriété distinctive de s'observer hors de toute contrainte de parallélisme syntaxique. Dans ce domaine, le point de départ des études récentes en sémantique est la typologie de G. Evans (1980). Cette typologie, bien qu'elle émerge dans un travail visant à construire une modélisation unifiée des pronoms, distingue quatre variétés d'usage :

- référence directe
- co-référence
- variable liée
- pronom de type E.

On discutera rapidement des problèmes de la typologie de Evans pour introduire aux approches ultérieures de la sémantique dynamique qui utilisent cruciallement la notion de *référent de discours*. Cette notion, si on néglige la question des références directes, sur lesquelles ces théories elles-mêmes sont peu loquaces, présente le grand avantage de proposer une modélisation unifiée des pronoms : tout pronom est analysé comme la répétition d'un référent de discours. J'insisterai, à cet égard, sur deux choses. Tout d'abord, la notion même de référent de discours, qui permet l'unification des pronoms est dans son essence même mentionnelle. Un référent de discours, est la contrepartie d'une mention dans le discours. En outre, il me semble que la notion classique de référent de discours n'est pas (encore) assez mentionnelle, pour traiter des emplois paradoxaux introduits dans la littérature par Strawson (1952) avec des exemples qui impliquent référence à une mention antérieure pour en « réviser » le contenu :

- (2) A : — Un homme a enjambé le parapet et sauté.
 B : — Il n'a pas sauté, on l'a poussé.
 C : — Ce n'était pas un homme.

Je proposerai une manière d'intégrer la nature mentionnelle des référents de discours, qui me semble ouvrir la voie à un traitement de ces exemples. A cet effet, une analyse des indéfinis spécifiques sera amorcée qui met en relation la notion de mention, cruciale dans notre approche, et la notion de "référence du locuteur" (opposée à la référence de l'expression) discutée dans la littérature classique par Krike (1977) et plus récemment par Dekker (2001).

1. Des « pronoms de paresse » aux pronoms de contrepartie.

La notion de « pronom de paresse » est due à Geach (1968 : 125) :

« En répétant l'antécédent en lieu et place du pronom, on ne change pas la force de la proposition. »

L'image sous-jacente est celle d'un pronom « substitut » d'une séquence antérieure et s'interprétant exactement comme s'interpréterait une copie fidèle de la séquence antérieure mise en lieu et place du pronom.

Je suggère, dans ce qui suit, d'élargir cette notion pour englober une série de fonctionnements qui ne sont pas toujours de copie stricte, mais qui ont une série de points communs remarquables : ils n'impliquent pas l'identité de référence entre antécédent et pronom, et ils ne s'observent que si le pronom et son antécédent figurent dans des structures entre lesquelles s'observe un fort parallélisme syntaxique. J'unifierai ces emplois sous le nom de « pronoms de contrepartie », et je m'attacherai à montrer leur nature mentionnelle.

Considérons d'abord quelques exemples, qui ne sont pas en général placés au centre des études sémantiques consacrées aux pronoms.

- (3) Prendre un train à Paris, c'est plus rapide que de le prendre à Lyon.
 (4) Mieux vaut boire une tasse dans l'eau douce que de la boire dans l'eau salée.
 (5) Si Marie voit souvent son père, moi je ne le vois jamais car il n'est plus parmi nous.

Ils sont, en réalité d'usage très courant, et on ne voit pas qu'il s'agisse d'exemples artificiels, qu'il vaudrait mieux négliger pour avoir une bonne théorie des pronoms.

Une caractéristique commune est que le pronom n'a pas la même référence que son antécédent. (4) semble encore plus problématique dans la mesure où pour beaucoup, ni le pronom ni son antécédent n'ont de référence.

Pour les deux exemples initiaux (3) et (4), la phrase comportant le pronom est comparable à une phrase utilisant ce que j'ai isolé dans des travaux antérieurs (voir Corblin 1995) sous le nom d'anaphore nominale.

- (6) Prendre un train à Paris, c'est plus rapide que d'en prendre un à Lyon.
 (7) Mieux vaut boire une tasse dans l'eau douce que d'en boire une dans l'eau salée.

Je me suis attaché dans ces travaux à bien différencier cette anaphore nominale de l'anaphore réalisée au moyen d'un pronom proprement dit. Les principales formes que j'ai rassemblées sous le chef de l'anaphore nominale sont.

- des GN vidés de leur noyau : *un bleu, le grand, en ...un.*
- les composés de *celui* (pour une étude plus détaillée de *celui-ci*, voir Corblin 1998,1999).
- les pronoms dits "possessifs" : *le mien, le sien, etc.*

Parmi les propriétés que j'ai utilisées pour justifier de distinguer ce paradigme des anaphoriques nominaux de celui des pronoms, je citerai ici seulement la possibilité d'une dislocation en *de N*, et l'indifférence de l'anaphore nominale aux propriétés de genre et nombre :

- (8) J'ai lu celui d'hier, de journal.
 (9) Elle a un petit lit et préfère les grands.

J'ai aussi donné beaucoup d'arguments pour établir que les pronoms proprement dits n'ont pas du tout ce fonctionnement, et vigoureusement combattu l'idée qu'un pronom ne serait qu'un groupe nominal défini vidé de son noyau nominal, c'est à dire, dans mes termes, un anaphorique nominal. On rencontre en effet dans différents domaines (syntaxe, sémantique), à différentes époques, et souvent sous la plume des meilleurs auteurs, l'idée que les pronoms sont des groupes nominaux définis « vidés de tout contenu nominal explicite ». Ces approches tiennent qu'il y a, en substance, un continuum dans la série illustrée par les exemples suivants.

- (10) a. J'ai visité la petite chapelle romane.
 b. J'ai visité la petite (chapelle romane).
 c. Je l'ai visitée.

En gros, un pronom ne serait qu'un déterminant défini, tous les autres éléments de contenu du GN défini ayant été effacés, ou non-réalisés.

On trouvera des arguments contre cette thèse dans Corblin (1995), et des arguments soutenant qu'un pronom, c'est autre chose que le plus petit GN défini possible, qu'il y a un saut qualitatif entre les anaphoriques nominaux et les pronoms, dont témoigne une liste impressionnante de propriétés distinctives, très mal justifiées si l'on suppose une communauté de nature. Pour ne prendre ici que cet exemple, la dislocation en *de* est impossible pour les véritables pronoms :

- (11) Il a pris le train à Paris, j'en ai pris un, de train, à Lyon. (anaphore nominale)
 (12) Il a pris le train à Paris, je l'ai pris à Lyon, *de train.

Donc, même si anaphore nominale et pronominale peuvent être l'une et l'autre librement choisies dans certains contextes, il n'en reste pas moins que les fonctionnements des pronoms ne peuvent pas être assimilés à ceux des anaphoriques nominaux.

Il y a d'ailleurs des fonctionnements pronominaux apparentés à ceux que nous traitons qui n'autorisent pas l'anaphore nominale. Cela semble être le cas pour les idiomes qui n'autorisent pas de variation lexicale. Sans entrer ici dans une discussion sur les idiomes, nous pouvons opposer deux cas.

1. *Boire la tasse.*

Dans un tel cas, la variation lexicale est autorisée : *boire une (la) (bonne, grosse) tasse*.

2. *Prendre la mouche*.

Toute variation lexicale est exclue : *prendre la (*une) (*bonne, *grosse) mouche, *plusieurs mouches*.

Ce qui réunit ces deux cas, c'est que l'anaphore pronominale est très difficile, sinon exclue, s'il n'y a aucune relation de parallélisme entre les deux phrases.

(13) Pierre a bu une tasse. ? Marie l'a photographiée.

(14) Pierre a pris la mouche. *Marie l'a photographiée.

Ce qui les réunit encore, c'est que l'anaphore pronominale est possible si les structures sont parallèles, c'est-à-dire très précisément si l'anaphore pronominale répète strictement l'expression idiomatique :

(15) Pierre a bu la tasse, et il la boit souvent.

(16) Pierre a pris la mouche et il la prend souvent.

Ce qui les distingue, c'est que l'anaphore nominale n'est possible que si la variation lexicale est autorisée pour l'idiome. C'est somme toute assez cohérent si on suppose que le pronom « répète strictement » la mention, alors que l'anaphore nominale induit en général une variation de déterminant. Ce point est illustré par le contraste suivant :

(17) Pierre a bu la tasse. Marie n'en boit jamais deux de suite.

(18) Pierre a pris la mouche. *Marie n'en prend jamais/ Marie ne la prend jamais.

En (17), l'anaphore nominale est parfaitement possible; elle utilise un autre déterminant (*deux*), ce qui est conforme à l'idée que l'idiome tolère la variation lexicale. En (18) en revanche, l'anaphore nominale se révèle impossible, même avec un déterminant "zéro".

La superposition de deux variables complique l'analyse détaillée du problème : il semble que les idiomes sans variation lexicale sont très souvent définis, et que les idiomes à déterminant indéfini autorisent le plus souvent la variation lexicale.

Sans discuter cette corrélation, essayons d'isoler la variable pertinente. Il semble que la véritable contrainte concerne l'indéfinitude. Considérons l'expression «avoir une dent contre quelqu'un ». Elle n'autorise pas la variation lexicale. En revanche, elle ne semble pas admettre très facilement l'anaphore pronominale comme l'atteste la malformation de : « J'ai une dent contre Marie, et Pierre l'a contre Jeanne ». Si la contrainte est qu'un pronom ne peut anaphoriser un segment d'idiome que s'il est défini, elle reste à expliquer, et une discussion approfondie est nécessaire, que nous ne pouvons pas entreprendre ici.¹

Sur ce premier exemple des idiomes, on voit qu'il y a un fonctionnement « de paresse » des pronoms français : un pronom est en mesure de s'interpréter en écho à un idiome en en répétant une partie. Très précisément en en répétant une partie qui a toutes les caractéristiques grammaticales des mentions qui sont requises dans le cas général. L'antécédent du pronom doit en effet être un groupe nominal (muni d'un déterminant), et avoir les traits de genre et nombre requis.

La première condition est illustrée par les exemples suivants dans lesquels le pronom ne trouve pas comme antécédent un GN (19), ou un GN de nombre requis (21) :

¹ Prenons par exemple l'expression « mettre la pâtée ». Elle autorise l'anaphore pronominale : Il a mis la pâtée à Laurel, et l'autre l'a mise à Hardy ». Mais considérons une expression très voisine comme « mettre une pâtée » ; il semble que l'anaphore pronominale soit beaucoup moins naturelle : « Il a mis une pâtée à Laurel, et l'autre l'a mise à Hardy ». Tous les sujets testés disent préférer, pour cette seconde phrase : « l'autre en a mis une à Hardy ». Si le pronom ne peut reprendre qu'un défini, cela pourrait entrer au titre des contraintes de parallélisme : le pronom (défini) ne peut faire écho qu'à une mention définie.

- (19) Marie a perdu pied. *Jean ne l'a pas perdu.
 (20) Pierre rend grâce aux dieux. # Marie ne la rend pas.
 (21) Marie a les jetons. *Je l'ai aussi

Si nous plaçons « de paresse » entre guillemets, c'est pour bien indiquer qu'il ne s'agit pas simplement d'une répétition littérale, et que le pronom ne peut s'utiliser que dans un contexte dans lequel il y a *répétition* du même idiome ; s'il répète une partie d'idiome, un pronom doit la répéter dans le même idiome :

- (22) Il m'a mis à la porte. ?? Je l'ai prise avec joie.
 (23) Son adversaire a perdu la tête. # Il l'a prise aussitôt.

Le point des exemples (22) et (23) est qu'en supposant un strict fonctionnement de paresse (simple copie formelle du GN antécédent), on prédit que l'anaphore devrait être possible sur la base des idiomes "prendre la porte" et "prendre la tête". Or ces exemples sont mal formés, indiquant que l'anaphore à un segment d'idiome ne peut opérer que dans la répétition stricte de l'idiome initial.

Bien que les exemples qui viennent d'être examinés soient souvent considérés comme les moins typiques, il faut insister à nouveau sur le fait que les contraintes formelles qui les régissent contiennent toutes les contraintes « d'accord » (catégorie, genre, nombre) qui valent dans les usages réputés plus typiques. En outre, on va maintenant essayer de montrer que les usages que nous venons d'introduire sont un cas particulier d'usages quant à eux souvent signalés, mais qui sont très difficiles à intégrer dans les théories classiques.

Grossièrement, les emplois en question tombent sous ce qui a été appelé *sloppy identity* depuis la thèse de H. Ross (1967). Un pronom anaphorise un antécédent référentiel, associé à un individu, mais ne désigne pas cet individu, il désigne la contrepartie de cet individu.

Nous pouvons distinguer deux types d'antécédents déclencheurs :

1. les définis dits « intensionnels » (R. Martin) comme *le médecin, l'hôpital*.
2. les possessifs "internes" (trouvant leur antécédent dans la phrase antécédente).

Défini intensionnel :

- (24) Le médecin a interdit à Marie de fumer. A moi, il ne m'a rien dit.

Possessif interne :

- (25) Marie voit souvent son père, moi je ne le vois jamais, car il n'est plus de ce monde.

Dans ces exemples, il existe une possibilité que le pronom désigne le même individu que son antécédent. Mais il y a aussi une autre interprétation, dite *sloppy*, dans laquelle le pronom désigne la contrepartie de l'antécédent dans une autre situation.

En (24), *il* signifie « le médecin que j'ai consulté », en (25), « *mon père* ». Ce sont ces référents que nous prenons ici la liberté d'appeler des contreparties.

Il importe de noter que la possibilité d'interprétation « *sloppy* » est subordonnée au fait que les deux phrases soient dans une relation de parallélisme syntaxique fort. Supposons que l'on détruise le parallélisme syntaxique, le pronom est alors inutilisable avec cette interprétation.

(26) sans parallélisme, s'oppose à cet égard à (27) qui instancie des structures parallèles :

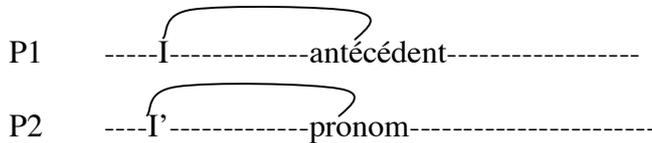
- (26) Marie voit souvent son père. # Il (= le mien) va venir demain.
 (27) Marie voit souvent son père, moi je ne le (=le mien) vois jamais.

En outre, il est remarquable que ces pronoms ne s'utilisent que pour des expressions qui fixent leur référence dans leur propre phrase, par repérage vis-à-vis d'un point de référence présent dans la phrase : c'est le cas des définis intensionnels, comme *le médecin*, et aussi le cas de tous les possessifs que nous disons « internes » pour noter le fait qu'ils doivent trouver leur antécédent dans leur phrase. Comme il a été remarqué dans la littérature sur les *paycheck*

sentences, si un possessif antécédent d'un pronom trouve sa source ailleurs que dans sa phrase, l'interprétation « sloppy » n'est pas ouverte :

(28) Marie_i voit souvent son_i père, moi je ne le (*=le mien) vois jamais.

Nous nous trouvons, en somme, devant la configuration suivante pour les interprétations sloppy : les deux phrases doivent être parallèles ; l'antécédent s'interprète comme une fonction prenant comme argument un référent mentionné dans sa propre proposition; le pronom s'interprète comme la contrepartie de l'antécédent relativement au repère correspondant de sa propre phrase (en substance comme application de la même fonction à l'élément correspondant).



P1 et P2 sont deux propositions adjacentes et parallèles.

Antécédent : - intensionnel ou relationnel (il s'interprète comme une fonction appliquée à l'antécédent I).

Le parallélisme permet de déterminer un correspondant I' du repère I.

Modèle d'interprétation du pronom : calculer l'interprétation du pronom ou comme contrepartie de l'individu-antécédent par rapport à I' (interprétation sloppy), ou comme identique à l'individu désigné par l'antécédent (interprétation stricte).

Une analyse plus générale de la dualité strict/sloppy peut s'exprimer dans les termes suivants: le pronom s'interprète comme "écho" d'un antécédent, et il répète la contribution de l'antécédent dans son propre contexte. Cette contribution, dans le cas particulier des groupes nominaux de type fonctionnel (définis intensionnels, possessifs), peut-être vue, ou comme *résultat* de l'application de la fonction (un individu), ou comme *application* de la fonction. Dans les cas de parallélisme, la notion de répétition de la contribution de l'antécédent, si celui-ci est fonctionnel et prend comme argument un terme de sa proposition, peut se définir comme application de la même fonction à l'élément correspondant de la phrase hôte du pronom. En termes plus simples : le pronom réutilise dans son contexte, ce qui a été fait par la mention antécédente dans le sien, soit la référence à un individu (interprétation stricte) soit l'application d'une fonction à un élément de son contexte.

Cette conception permet d'intégrer l'anaphore à un segment d'idiome comme une application du même principe, modulo les particularités de l'idiome. Supposons qu'un pronom "trouve", comme antécédent un groupe nominal segment d'idiome. Par exemple admettons que "Pierre la prend" trouve comme antécédent le groupe nominal "la mouche". Si l'antécédent est utilisé avec sa pleine valeur référentielle, comme référent à un individu, alors cette seule contribution sera répétée, et aucune interprétation comme idiome de "Pierre la prend" n'est envisageable. Mais supposons que l'antécédent "la mouche" se trouve dans une occurrence de l'idiome "prendre la mouche". Alors, il est parfaitement possible de soutenir que le pronom peut s'interpréter comme "réutilisation" de la contribution sémantique de "la mouche" à son propre contexte. Appelons *c* la contribution de "la mouche" à l'idiome "prendre la mouche". De *c* il est assez difficile de dire quoi que ce soit. La notion même d'idiome implique que la contribution de la partie au tout, dans les idiomes, est propre à l'idiome. En d'autres termes : si "la mouche" apporte bien une contribution à l'interprétation de "prendre la mouche", cette contribution est spécifique et ne se retrouve nulle part ailleurs. Il est parfaitement cohérent, dans ces conditions, de prédire que si cette contribution peut être répétée grâce à un pronom, ce ne peut être que dans la répétition du même idiome. Se trouvent ainsi justifiées les contraintes illustrées par les exemples (22-23) supra.

Dans tous les cas examinés jusqu'à présent, comme dans ceux que nous verrons plus tard, s'appliquent les mêmes contraintes mentionnelles: l'antécédent d'un pronom est défini comme une mention (l'occurrence d'une expression linguistique) de tel type linguistique (GN de tel genre et nombre) et le contexte de la relation antécédent pronom est elle-même contrainte au niveau mentionnel : phrase de l'antécédent et phrase du pronom doivent entretenir une relation de proximité, et de parallélisme² (sloppy) ou de répétition (idiomes).

Nous allons maintenant considérer les exemples plus classiques, dans lesquels l'identité de référence entre le pronom et un élément de son contexte sont invoqués.

2. Pronoms et identité de référence.

De nombreux usages des pronoms ne subissent pas les contraintes de parallélisme qui sont typiques pour les usages de contrepartie, et c'est parfois la chose même mentionnée par l'antécédent qui est mentionnée par le pronom :

(29) Marie avait hier une robe rouge. Marie l'a portée au pressing aujourd'hui .

On y voit le plus souvent l'usage typique des pronoms, ce qui est concevable, puisqu'il s'observe dans le cas le plus général (qu'il y ait ou non parallélisme).

2.1 La modélisation de Evans. Evans (1980)

Evans (1980) propose la typologie initiale suivante pour l'usage des pronoms :

- (A) Renvoi à un objet de la situation :
Il s'est levé tôt. (En parlant d'un passant à six heures du matin)
- (B) Co-référence à une expression du contexte :
Pierre_i aime sa_i mère.
- (C) Variable liée par un quantificateur :
Personne_i ne croit qu'il_i a tort.
- (D) Pronoms de type E (E-type pronouns) :
Peu de collègues_i sont venus, mais ils_i se sont bien amusés.

Dans le cas A, un pronom est employé pour référer "directement" à un individu présent dans la situation d'énonciation. Dans le cas B, un pronom est employé pour référer au même individu qu'une expression antérieure.

Les cas C et D ne peuvent pas relever de B, simplement parce que l'antécédent du pronom, *personne*, *peu de collègues*, n'est pas une expression qui désigne un individu, mais un équivalent linguistique d'un quantificateur liant des variables en logique des prédicats. Le cas C tombe naturellement sous le concept associé de variable liée par son quantificateur antécédent :

² D'autres exemples ont été mentionnés dans la littérature qui requièrent le parallélisme et une extension de ces analyses ; j'emprunte cet exemple à H. Zeevat (c.p.), qui l'attribue à F. Landman :

Si un villageois possède un âne, il le bat. *S'il* possède un cheval, il le traite correctement.

L'occurrence mise en relief de *il s'* interprète (au moins dans la lecture privilégiée) comme s'interpréterait en sa place « un villageois ». L'étude d'ensemble de ces phénomènes reste à faire, car il y a une dissymétrie entre le sujet et l'objet :

Si Pedro possède un âne, il le bat. Si Juan *le possède, il le traite bien.

2.2 Quelques problèmes associés à la typologie de Evans.

2.2.1 Pronoms et références directes

La typologie de Evans admet sans la discuter l'existence de références directes, sans antécédent, des pronoms.

Si un pronom s'utilise parfois de manière directe, pour renvoyer à un objet du monde perçu, il n'est pas justifié de toujours traiter le pronom comme renvoi à du discours, à une expression linguistique effectivement utilisée dans le contexte. On peut même considérer les emplois de reprise d'un antécédent comme dérivés. L'idée qu'un pronom "renvoie à une expression" ne serait qu'apparence. Le pronom désigne un objet saillant, en général, et si on a l'impression, parfois, qu'il reprend une expression, c'est simplement que l'expression en question a rendu saillant cet objet. Cette vue a trouvé beaucoup d'adeptes, par exemple S. Kripke (1991) et K. Bach (1994), et pour une défense très récente, von Heusinger (2002). Je donne ici deux citations reproduites par von Heusinger qui résument clairement ce point de vue.

(31) (...) 'he,' 'she,' 'that,' etc. can, under various circumstances, refer to anything salient in an appropriate way. Being physically distinguished against the background is a property that may make an object salient; having been referred to by a previous speaker is another.
S. Kripke (1991:95, n. 32):

(32) I argue (...) that anaphoric reference, the use of pronouns to refer to individuals previously mentioned, deserves no special semantic or syntactic consideration: being previously mentioned is simply one way of being salient. Unless the anaphoric reference is explicitly marked, by dedicated anaphors like reflexives and reciprocals, it is not a syntactic phenomenon.
K. Bach (1994:315):

En réalité, il me semble que l'existence d'un usage de référence direct des pronoms ne va pas de soi, au moins pour ce qui nous intéresse ici, à savoir le paradigme des pronoms clitiques de troisième personne dans une langue à genre arbitraire comme le français.

En disant que le français est une langue à genre arbitraire nous visons très exactement la réalité suivante : supposons un locuteur apprenant la langue, disposant d'étiquettes portant des noms, et qui doit associer à des objets perçus, le nom qui leur convient. Chaque nom doit recevoir une valeur pour l'attribut « genre » qui en comporte deux, et ni la connaissance de l'objet ni celle du nom ne permet d'inférer quelle est la valeur de cet attribut. En français, pour ce qui concerne les non-animés, le genre des noms est bien, en ce sens, arbitraire. Pour ce qui concerne les animés humains, le genre est en revanche naturel : si je perçois un individu humain, je sais par exemple, quel est le genre du nom propre (qui sert) à le désigner, même si je ne connais pas ce nom propre. Comme on le sait, la situation est complètement différente pour des entités non-animées pouvant recevoir un nom propre, comme les villes : il y a alors beaucoup d'hésitation parmi les locuteurs quant à savoir si le nom propre est masculin, ou s'il est féminin.

Or on observe qu'en français, le recours aux pronoms comme référence « directe », c'est-à-dire sans antécédent explicite, pour désigner des non-animés, est, en beaucoup de contextes peu naturel. Ainsi, si sur une table on dispose une bague et un collier, une phrase comme :

(33) Il est plus cher qu'elle.

même accompagnée de gestes pour assurer l'identification, est bizarre. Il est vrai que l'exemple est particulier dans la mesure où il s'agit d'opposer deux objets d'abord présentés ensemble. On pourrait nous objecter qu'une situation comparable de reprise de mentions, comme (34) ne serait pas parfaitement naturelle, mais beaucoup de locuteurs trouvent l'usage des pronoms plus acceptable dans ce contexte :

(34) Voici une bague et un collier. Il est plus cher qu'elle.

En revanche, si un homme et une femme passent, la phrase (34) sera naturelle :

(35) Il est plus grand qu'elle.

En dehors de ces cas de contraste, et donc plus généralement, il est connu que l'usage des pronoms pour désigner "directement" des objets est contraint en français. Je ne ferai pas l'étude de détail de ces contraintes. Tasmowski & Verluyten (1982, 1985) discutent des données apparentées et tiennent que dans ces emplois, il y a toujours contrôle linguistique du pronom.

Il serait utile ici, comme me le suggère Jacqueline Gueron (c.p.), de discuter ce que l'on observe pour les pronoms de troisième personne non-clitiques, ou pronoms forts, que nous avons choisi d'écarter de la discussion. Il est indiscutable que le recours à ces pronoms en usage "direct" n'est pas naturel pour des choses. Supposons un fragment de dialogue au cours d'une réparation mécanique, accompagné de pointages déictiques très explicites : "Lui, tu l'as bien vérifié, mais elle?" ("Lui" par exemple pointe sur un écrou, et "elle" sur une rondelle). La phrase me paraît peu naturelle. Comme pour les pronoms clitiques en revanche, l'usage de ces pronoms forts pour des humains est tout à fait banal. La même observation vaut en l'absence de mise en contraste; pourquoi ne peut-on dire, à propos d'un livre posé sur une table : "Je l'aime, lui", alors que cette même phrase peut être prononcée à propos d'une personne?

Comment rendre compte du contraste (33/35) ? Supposons une théorie qui voit les pronoms comme « échos de mentions », celle que nous développons ici. Cette théorie devra, de toute manière dire que les emplois apparemment « directs » sont en fait des forçages : les locuteurs font « comme si » une mention du contexte était l'antécédent du pronom, bien qu'aucune mention effective ne joue ce rôle d'antécédent.

La théorie des pronoms comme « écho » semble ici perdre des points sur une théorie qui traite les pronoms (en certains emplois) comme de vraies « références directes ». Mais si les références directes ne sont pas directement offertes, que certaines références « directes » soient moins accessibles que d'autres, etc., alors la théorie des références directes est en elle-même beaucoup moins intéressante. Or c'est bien à des différences d'accessibilité motivées par des considérations d'ordre « mentionnel » que nous sommes confrontés ici.

Pourquoi, et pour prendre un exemple beaucoup plus simple que le précédent, est-il si peu naturel, face à un journal, seul objet posé sur un bureau de dire ?

(36) Est-ce qu'il est financé par de la publicité?

Comment une théorie postulant que l'usage de base, primitif, des pronoms est de référer à un objet saillant pourrait-elle prédire que l'usage est difficile pour des locuteurs sachant pertinemment que l'objet est un journal, et n'ayant aucun doute sur sa saillance ?

Que dira, en revanche, une théorie du pronom comme écho d'une mention, qui analyse toutes ces situations comme des « forçages » ? Elle sera amenée à dire, par exemple, que l'absence d'une mention effective de même genre et nombre, situation normale, n'est tolérable que sous certaines conditions. Sans vouloir ici défendre une théorie particulière de ces contraintes, suggérons que l'usage d'un pronom de tel genre sans antécédent n'est tolérable que si le genre de toute mention antécédente possible est causalement déterminé par la nature de l'objet telle qu'elle est accessible à la perception. Supposons que nous voyions une femme passer. Nous ne savons pas quel est son nom, s'il s'agit d'une avocate, d'un ministre, etc... Mais nous

savons que toute mention antérieure possible aurait été de genre féminin. Ce n'est qu'une autre façon de dire que pour ce type d'individu, le genre est en français « naturel ». Dans ces conditions, on observe que l'usage d'un pronom sans mention antécédente effective est accepté. Faire l'économie de la mention antécédente est admissible dans la mesure où la sélection de tel pronom est immédiatement prévisible à partir de la perception.

En revanche dans le cas d'un journal, de la nature de l'objet perçu, document écrit traitant d'actualité quotidienne, aucune inférence systématique ne permet de déduire le genre des mentions possibles. On observe que pour ce domaine d'individus à genre arbitraire en français, l'usage « direct » est contraint. Le pronom est légitime pour mentionner à nouveau le référent d'une mention au masculin (ou au féminin), mais en l'absence de cette mention effective le choix d'un pronom de tel genre déterminé semble un "forçage" injustifié ou en tout cas peu naturel, car on fait comme si tel nom de tel genre était causalement induit de la perception de l'objet, ce qui n'est pas le cas.

Nous avons parfaitement conscience ici plutôt d'insister sur une corrélation que de proposer une explication en règle. Mais cette corrélation nous suffit à établir le point qui nous intéresse. Que dans une langue les pronoms soient porteurs de traits de genre, et que la nature de ces traits (arbitraire/naturel) dans la langue en question détermine des effets aussi nets sur les usages dits « directs », indique qu'il est impossible de penser certains usages de pronoms, fussent-ils apparemment « directs », sans prendre en considération des facteurs purement linguistiques, mentionnels, comme le fait de savoir si pour ce type d'individu, la langue utilise des noms à genre arbitraire ou non.

La position que je défends est donc en accord avec de nombreux auteurs qui soutiennent qu'il n'y a pas une grande différence entre usages "directs" et usages de reprise, mais j'adopte ici la version de cette thèse opposée à celle de Kripke/Bach. Mon point de vue est que l'usage de reprise d'une mention est l'usage primitif, définitoire, et que les usages dits "directs" ne sont que des licences, des courts-circuits plus ou moins bien tolérés selon que les propriétés linguistiques de la mention absente sont "naturellement" sélectionnées ou non.

2.2.2 Co /référence. Variables liées. Pronoms de type E.

Evans se trouve confronté à une diversité des cas de figures qu'il propose de réduire à deux modèles sémantiques : co-référence -variable liée, d'une part, et pronoms de type E-référence directe d'autre part. Sa grande préoccupation, légitime, est que les fonctionnements des pronoms ne peuvent pas être un ensemble disparate, que les enfants n'apprennent pas ces fonctionnements un par un, etc...

Mais Evans reste avec une théorie qui utilise une modélisation désespérément hétérogène. Co-référence et variable liée se trouvent rapprochées de manière assez paradoxale de prime abord. Mais je ne discuterai pas ce point ici. Le plus important est sans doute que les deux modèles utilisés pour les pronoms semblent n'avoir rien en commun.

Modèle 1 : co-référence –variable liée.

Ce modèle fonctionne sur une « passation de référence » : pour la co-référence, l'antécédent désigne l'individu a, le pronom désigne le même individu ; pour les variables liées, toute assignation d'individu à la première occurrence assigne le même individu au pronom (à la variable qu'il représente). Sémantiquement, le modèle aura bien pour effet, dans les deux cas, que toute assignation de valeur à la variable antécédente assignera la même valeur à la variable pronominale.

2. Le modèle 2 : pronom de type E.

Ce modèle fonctionne par passation de matériel lexical et synthèse d'une expression qui déterminera une référence sans rapport direct à la référence de l'antécédent. Par exemple, en

(30) supra, le pronom emprunte les prédicats utilisés dans la phrase précédente, les conjoint, et leur adjoint un quantificateur universel qui va désigner tous les individus de ce type. Rappelons en effet qu'un pronom de type E, c'est un groupe nominal défini à corps vide, et c'est la *phrase* antécédente, dans son ensemble, qui lui insuffle un contenu descriptif qui en fera un GN défini « plein » et capable de déterminer sa référence.

On a critiqué en général, chez Evans, l'implémentation spécifique qu'il a donnée de la notion de pronom de type E, tout particulièrement le fait qu'il fonde sa théorie sous-jacente du défini sur la notion d'unicité (singulier) et de totalité (pluriel). Mais c'est peut-être la notion même qui fait problème dans la théorie, si on la place dans un ensemble où l'identité d'indice (variable/constante) est l'autre modèle pour les pronoms, et où de plus, un pronom de type E, objet hyper-linguistique s'il en est, est rapproché de la référence « directe ».

2.3 Les solutions des sémantiques dynamiques.

Les approches comme celle de Kamp (1981), Kamp et Reyle (1993), sont dites dynamiques dans la mesure où elles traitent les pronoms dans un cadre qui modélise la façon dont les discours apportent progressivement des informations sur le monde. Il y a naturellement différentes manières de concevoir ces approches, et je donne ici ma propre vision du traitement qu'elles donnent des pronoms.

Comme Evans, ces théories visent à donner des pronoms une modélisation unique. Il est juste de dire cependant qu'elles sont peu loquaces sur les usages "directs", et par conséquent qu'elles proposent une modélisation unique des usages B C et D de Evans.

Dans ces théories dynamiques, le pronom a un antécédent (une expression linguistique) qui introduit un "réfèrent de discours", et le pronom est associé à ce même réfèrent de discours introduit par son antécédent.

Mon interprétation de ces approches est qu'elles sont en réalité fondées sur la nature mentionnelle des pronoms, même si leur cadre d'origine (la sémantique véri-conditionnelle), et la langue d'illustration privilégiée (l'anglais) les amènent à largement passer ces aspects sous silence.

Pour se familiariser avec la nature de la notion cruciale, la notion de réfèrent de discours, le mieux est sans doute de considérer la manière dont elle est utilisée dans l'exemple classique dit "exemple des billes". Comparons :

(37) Sur les dix billes que j'avais dans la main, neuf sont tombées. # Elle est bleue.

(38) Sur les dix billes que j'avais dans la main, neuf sont tombées; il n'en reste qu'une. Elle est bleue.

Le point est que ces deux phrases initiales ont exactement les mêmes conditions de vérité.

La réelle différence est mentionnelle. Dans un cas, (38), une expression (indéfini) légitime l'usage du pronom en "introduisant un réfèrent de discours". Dans l'autre, non.

A cet égard, la propriété recherchée est également illustrée par des exemples classiques tels que.

(39) Une joueuse de violon jouait dans la salle. # Il était désaccordé.

(40) Une violoniste jouait dans la salle. # Il était désaccordé.

Bien que la phrase initiale décrive une situation dans laquelle un violon est impliqué nécessairement, cette phrase ne légitime pas l'usage du pronom. L'exemple (39) est particulièrement intéressant, puisque le mot « violon » figure dans la phrase initiale, et en constitue le seul nom masculin.

L'idée est bien que le pronom n'est utilisable en écho à un fragment de discours adjacent que si celui-ci a les propriétés linguistiques requises : en l'occurrence, si ce fragment de discours

contient une mention de même nature (grammaticale) avec l'exigence supplémentaire que cette mention "introduise un référent de discours".

Certaines expressions linguistiques *introduisent* des référents de discours (RD), d'autres non. Les expressions linguistiques qui introduisent des RD sont des groupes nominaux : indéfinis, noms propres, expressions quantifiées. Le seul changement, nous y reviendrons, c'est la durée de vie (« life-span ») des référents de discours introduits par ces expressions, c'est-à-dire l'espace dans lequel ils peuvent être anaphoriques par un pronom. Farkas et de Swart (2003), posent qu'introduire un RD est une propriété typique des déterminants, bien que d'autres catégories linguistiques (noms propres pronoms) jouent aussi ce rôle. Dans toute la discussion sur le sujet, il est admis qu'introduire un RD est une propriété associable à certaines catégories de mentions.

Si nous nous limitons à un Modèle du premier ordre, contenant seulement des individus singuliers, un antécédent potentiel de pronom ne peut être qu'un GN. Le cas typique est qu'un référent de discours doit en réalité être vu comme le résultat d'une mention, c'est-à-dire associé à l'occurrence d'une catégorie linguistique de tel ou tel type dans le discours.

Il semble également admis que tous les GN n'introduisent pas des référents de discours. Il est probable que les GN lacunaires, sans déterminant, n'en introduisent pas. Mais il faut aller plus loin : beaucoup de théories admettent que dans *prendre la mouche*, *la mouche* est un GN, mais la plupart indiqueraient que ce GN n'introduit pas de référent de discours. Et beaucoup étendraient ce constat à des expressions comme *prendre le train*, *être à l'hôpital*. Or de tels GN fonctionnent parfaitement comme antécédents de pronoms, comme nous l'avons montré supra (Cf. *Je ne le prends jamais*, *je n'y vais jamais*, etc...)

Le problème théorique est alors le suivant : si l'on définit les pronoms comme devant être identifiés à des référents de discours, il est clair que les fonctionnements étudiés supra §1 ne seront pas couverts. Si en revanche, comme nous le proposons, ce qui définit un pronom, c'est un renvoi à une mention, alors ces emplois peuvent être dérivés naturellement.

L'idée générale serait que les pronoms renvoient à un certain type d'expression linguistique (GN) dont la propriété la plus remarquable est qu'ils introduisent *le plus souvent* un référent de discours, type d'expression que nous appelons, dans cet article, une mention. Mais en ne liant pas pronom et identification à un référent de discours antécédent, nous ouvrons la possibilité de traiter les interprétations dites "sloppy" : l'antécédent introduit bien un référent de discours, mais il n'est pas prédit que le pronom s'y identifiera nécessairement. De même, nous laissons ouverte la possibilité qu'un GN non associé à un référent de discours (s'il figure par exemple dans une expression idiomatique) puisse cependant être l'antécédent d'un pronom.

Une seconde caractérisation des référents de discours (outre qu'ils sont associés à des GN) est qu'ils mettent en relation le discours avec les individus qui forment le domaine d'interprétation du Modèle. Il s'agit d'une mise en correspondance aux individus du domaine qui peut être unique (nom propre) ou parcourante (indéfinis et quantificateurs). Les référents de discours ont donc le statut des symboles de constantes et de variables de la logique. Si la traduction en forme logique de certains GN est une variable sur les individus, la théorie des pronoms fera donc de ceux-ci des occurrences secondes de la variable antécédente.

Intervient seulement ici ce qu'on appelle parfois la « durée de vie » des référents de discours, et qui correspond à la notion plus classique de portée. L'idée c'est que certains GN introduisent des variables qui ne sont accessibles (à un pronom) que dans un espace donné.

Un groupe nominal comme *aucun homme* introduit un référent de discours (une variable), mais celle-ci ne peut être anaphorisée (répétée) que dans l'espace sémantique définissant la portée du quantificateur, et qui correspond, grossièrement à la partie de la structure syntaxique « commandée » par le GN antécédent. C'est ainsi, par exemple que serait analysé l'exemple (1), ou l'exemple suivant :

(41) *Personne* n'accepte qu'on *le* désavoue quand *il* a été préalablement approuvé.

En dehors de cet espace, le référent de discours est « mort », c'est-à-dire inaccessible à un pronom.

En revanche, un indéfini, ou un nom propre, introduit un référent de discours qui a une durée de vie, ou une portée plus grande. La variable pourra être anaphorisée (répétée) dans tout le discours qui suit. Pour résumer, et sans entrer dans des détails que l'on pourra examiner ailleurs (voir Corblin 2002) :

- 1) un Référent de Discours est associé à une mention linguistique (typiquement un GN),
- 2) une mention est typiquement associée (hors idiome) à un référent de discours;
- 3) un pronom (s'il prend pour antécédent une mention introduisant un RD), répète la variable associée à un référent de discours quand celui-ci est accessible.

Dans le courant dominant des sémantiques dynamiques, la partie mentionnelle du processus est estompée, ou du moins ne fait pas l'objet d'une attention particulière. Les présentations classiques mettent en correspondance deux entités : le pronom et un référent de discours, lequel a le statut d'une variable dans un langage de représentation logique, et ne présente plus de relation avec l'expression linguistique qui l'a introduite.

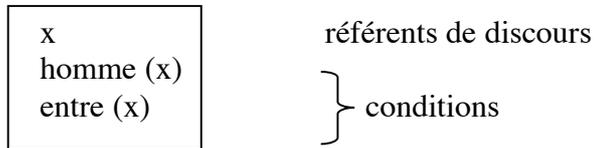
Les inconvénients de cette manière de faire n'apparaissent pas immédiatement et si on n'entre pas dans les détails de la résolution anaphorique, particulièrement dans une langue comme le français, à genre arbitraire. Dans ce cas en effet, on a besoin, non seulement de disposer d'un référent de discours, mais encore de savoir quel est le genre de la mention qui l'a introduit dans la représentation du discours. Or cette information est purement linguistique et ne peut pas être inférée de la connaissance du référent. Supposons, par exemple, deux discours référant à une mésange, l'un au moyen de « cet animal », l'autre au moyen de « cette mésange » : il est clair que c'est seulement le premier qui légitimera l'usage de « il », même si la connaissance du référent est parfaitement claire. Si une langue comme l'anglais autorise à remettre une discussion à plus tard (cf. par exemple von Heusinger (2002)⁴), puisque les traits pertinents pour les pronoms peuvent être considérés comme sémantiques (non-animé/humain mâle/humain femelle), une langue comme le français manifeste le problème d'emblée. Si on veut qu'une représentation sémantique du discours permette d'effectuer quelques opérations minimales de résolution anaphorique, il est clair que la représentation doit associer les symboles de variables et leurs conditions proprement sémantiques avec les caractéristiques grammaticales des mentions qui ont introduit celles-ci. Pour interpréter un *il* non-animé, il me faut savoir si les *x* et les *y* de la représentation sémantique ont été introduits par des GN de genre masculin ou non. « Masculin » et « Féminin » ne sont pas des propriétés des choses parcourues par les variables, mais des propriétés de mentions linguistiques. Et cela ne fait que rejoindre les propriétés bien connues de la résolution anaphorique qui est sensible à la proximité relative (des mentions, non des référents) et à la mise en relief, qui est une propriété relative au discours, aux mentions, non aux référents eux-mêmes.

La représentation classique de la théorie des représentations du discours (DRT) contient des propriétés des choses évoquées par les mentions antérieures, des traits sémantiques, même si,

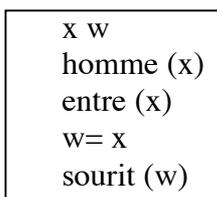
⁴ L'article de von Heusinger (2002) s'achève sur une note finale dans laquelle il constate qu'un relecteur lui signale que l'article anglais *it*, que von Heusinger analyse en termes grammaticaux (*neutre*) pourrait aussi être analysé en termes sémantiques (*non-humain*), sans que cette opposition soit discutée.

indirectement, la seule présence d'un RD établit qu'il y a eu une mention dans le discours antérieur.

Une Structure de Représentation de Discours classique (DRS) correspondant à la phrase *un homme entre* est le plus souvent schématisée comme suit :



Un pronom est supposé chercher un référent de discours dans cette représentation, et s'identifier à lui. Si la phrase suivante du discours est *Il sourit*, on obtient la DRS suivante :

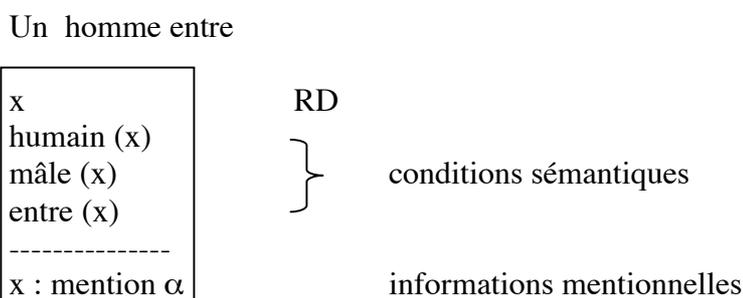


Or, même les contraintes les plus simples de résolution des pronoms demandent, dans une langue comme le français, que les informations relatives aux *mentions* antérieures constitutives de ce référent de discours, figurent dans la représentation, et soient utilisées par le processus.

J'ai montré dans une série de travaux sur l'anaphore mentionnelle (Corblin 1998, 1999) que pour tout un paradigme de formes comme *le premier, le second, l'un, l'autre, etc...*, le processus anaphorique n'est sensible qu'aux propriétés des mentions du discours antérieur : nature grammaticale, ordre relatif dans la phrase antérieure, etc.

Mais pour les pronoms proprement dits (*il, elle, le, etc.*), aucune résolution n'est possible si les référents de discours ne sont pas indexés à leur composante mentionnelle, laquelle fournit les traits qui contraignent l'accessibilité de l'antécédent à la relation anaphorique.

Dans l'esprit de ce qui a été proposé pour les références mentionnelles dans Corblin (1998, 1999), on propose ici d'utiliser plutôt une représentation du type suivant :



L'idée est de considérer comme propriété constitutive d'un référent de discours, les traits de la mention qui l'introduit. Une mention consiste en une série de propriétés du type suivant :

- qui parle (propriété cruciale en dialogue ou multilogue) ;
- quand (position de la mention dans le temps) ;
- où (position dans son environnement formel, parallélisme) ;
- catégorie grammaticale et traits : GN, genre, nombre.

En dehors des cas de référence « directe », s'ils existent, une variable de la représentation logique d'un discours est toujours indexée à une mention.

En revanche, il est permis de considérer que les mentions sont certes *typiquement* associées à des référents de discours, mais peuvent perdre cette potentialité dans le cas des expressions idiomatiques. Notre propos n'est pas ici de proposer une analyse ou une théorie des expressions idiomatiques. En général, les analyses du phénomène reposent sur l'idée qu'une expression linguistique, nous nous intéressons ici au GN, ne jouit pas de toutes les propriétés de la catégorie ; en l'occurrence, *la mouche*, dans *prendre la mouche* n'introduirait pas de variable dans la représentation sémantique. Ce que nous observons, c'est que la mention reste parfaitement accessible à un pronom, à condition que celui-ci figure dans une répétition de l'expression idiomatique (cf. supra).

Cela suggère une généralisation du type suivant : un pronom est l'écho de l'occurrence dans le discours d'une expression qui est typiquement associée à une variable de la représentation sémantique.⁵ Il serait envisageable de considérer que par définition, on appelle *mention* l'occurrence d'une expression linguistique typiquement associée à une variable d'individu. Si une mention de ce type n'est pas associée à une variable, ce qui ne se produit indiscutablement que dans les expressions idiomatiques, la mention reste accessible à un pronom, à condition que celui-ci répète la contribution de la mention antécédente dans une expression parallèle. Une théorie assez plausible des expressions idiomatiques admettrait probablement que la contribution d'un segment d'idiome est spécifique à cet idiome. Dans ce cas, nous pouvons déduire que si une mention partie d'idiome est anaphorisée par un pronom ce sera uniquement par un pronom figurant en lieu et de son antécédent dans la *même* expression idiomatique.

Le cas des interprétations dites *sloppy*, illustrées par exemple par les phrases (42) :

(42) Marie voit souvent son père, moi je ne le vois jamais
me semble pouvoir s'analyser de manière comparable. Dans ce cas, la mention antécédente *son père* est bien associée à une variable de la représentation sémantique, mais le pronom ne répète pas nécessairement cette variable. Une condition nécessaire est que la variable de l'expression antécédente soit fixée par anaphore à un segment de sa propre phrase, et qu'une relation de parallélisme unisse ces deux phrases, permettant au pronom de déterminer la variable qui lui est associée en répétant dans sa phrase, l'opération effectuée dans la sienne par sa mention antécédente. On peut voir la situation de la manière suivante : le pronom est bien un écho de la mention antécédente, dans la mesure où il répète dans sa phrase, la même opération que son antécédent dans la sienne. Beaucoup de points resteraient à discuter pour avoir une véritable théorie du parallélisme et pour justifier qu'il joue ce rôle dans l'anaphore pronominale. Disons qu'ici, je me suis borné à suggérer que l'anaphore à une partie d'idiome et les interprétations dites « *sloppy* » ont des traits communs : le pronom anaphorise une mention mais ne répète pas la variable associée à cette mention, et dans les deux cas, le pronom répète dans sa phrase la contribution qu'apporte son antécédent à la sienne.

Le présent traitement suggère une manière d'intégrer le cas des références "directes".

Supposons qu'une théorie accepte d'autoriser des référents de discours non-introduits par des mentions, mais introduits par des pointages déictiques. Dans l'hypothèse où un pronom explore, par nature, le " tiroir mentionnel ", son usage ne sera pas automatiquement légitimé. Il ne le sera que si les propriétés sémantiques associées au référent de discours déterminent causalement les traits grammaticaux de toute mention pouvant l'introduire. Or cette propriété

⁵ Nous ne considérons pas dans cet article les références à des faits ou énoncés. Pour simplifier nous nous plaçons dans un modèle du premier ordre, dans lequel il y a un seul type d'individu dans l'ontologie, correspondant intuitivement à des personnes ou des choses.

n'est vérifiée que pour ce que l'on appelle les Noms à genre "naturel". Cette approche prédit qu'en français, les référents humains sont désignés sans difficulté au moyen de pronoms, même en l'absence de mention, alors que ce n'est pas le cas pour les non-humains, et c'est bien ce qui est observé.

3. Indéfinis et mentions

Dans ce qui suit, nous allons considérer un autre phénomène associé qu'il semble difficile de décrire avec le simple appareil des référents de discours. Ce phénomène concerne les indéfinis et les reprises anaphoriques de ces indéfinis, pronominales ou non. Nous allons montrer qu'il constitue une autre raison de faire appel à la composante mentionnelle en association avec la notion de référent de discours.

Un indéfini (une mention linguistique particulière) introduit dans le discours une variable sur les individus qui satisfont les propriétés mentionnées par la phrase.

Les phrases épisodiques affirmatives, de type *J'ai vu un homme, Il y avait un livre sur la table, etc...* introduisent un individu vérifiant ces propriétés, lequel peut être mentionné à nouveau par un pronom d'une phrase ultérieure.

Cette propriété n'est pas générale ; questions, ou impératifs, par exemple, ont des propriétés spéciales, en particulier eu égard aux pronoms :

- (43) Avez-vous déjà vu un étudiant vérifier une référence? /? Oui, je l'ai vu.
 Avez-vous un bonbon à me donner? /? Oui je l'ai.
 Lisez un livre. /? Oui, je le lirai.

Il semble que questions et impératifs ont la propriété de limiter la durée de vie des RD qu'ils introduisent. Dans la question elle-même, par exemple, l'anaphore est possible :

- (44) Avez-vous déjà vu un étudiant vérifier une référence quand elle lui a été donnée pendant un cours?

Mais l'anaphore pronominale n'est pas possible à partir de la réponse vers la question (cf. (43)).

Les phrases épisodiques positives affirmatives ont cela de particulier que la phrase qui les contient ne peut pas être vraie s'il n'existe pas d'individu qui satisfasse la prédication. Ainsi, si nous avons accès au monde décrit par (45), nous sommes certains que la phrase suivante est fautive si Pierre n'a rien vérifié du tout.

- (45) Pierre a vérifié une référence.

Mais nous avons ce problème classique : il peut arriver que nous jugions (45) vrai si Pierre a vérifié plus d'une référence. Il n'en serait rien, évidemment, si la phrase était *Pierre a vérifié une référence exactement*, mais la phrase que nous étudions, (45), dit moins que cela.

Supposons encore que nous ayons un accès fiable au monde décrit, et que nous ayons des preuves manifestes que Pierre a vérifié trois références. Quelle analyse ferons-nous de (45) ? Intuitivement, nous ferons l'hypothèse suivante : l'énonciateur de (45) associe à sa mention un individu et un seul auquel il pense en proférant la phrase, et il affirme que cette référence individuelle a été vérifiée par Pierre ; cet énonciateur ignore l'existence de deux autres références dont nous savons qu'elles ont bien été vérifiées : ou bien il n'est pas au courant, ou bien il choisit de les ignorer.

Le point particulier ici est que nous fassions correspondre à une mention indéfinie un individu et un seul qui est celui auquel l'auteur de la mention « pense » et auquel il a l'intention de référer. Quelle analyse faisons-nous alors d'une reprise anaphorique⁶ de (45) par une phrase telle que (46) ?

⁶ Pour ce qui suit en effet, les pronoms ne se distinguent pas des autres anaphoriques, définis et démonstratifs.

(46) Est-ce qu'elle lui avait été signalée par le jury ?

Rappelons que nous savons que Pierre a corrigé *trois* références. Pour la plupart des locuteurs, l'interprétation semble être (47) :

(47) Est-ce que la référence que tu avais en tête en disant « une référence » en (45) lui avait été signalée par le jury ?

Dans ce cas, il est de la plus haute importance pour interpréter le pronom de prendre en compte la nature mentionnelle de la relation. En disant que le pronom mentionne le même RD, nous voulons dire, en réalité, que le pronom renvoie à une mention, et est associé au même objet de pensée que la mention antérieure.

Résumons ce qui vient d'être dit sous forme schématique :

Monde : références corrigées • Ra •Rb •Rc

Discours : Locuteur a : "*Pierre a corrigé une référence.*"

Le locuteur associe à sa mention un et un seul individu (sinon il n'utilise pas correctement l'indéfini singulier).

Cet individu appartient à l'ensemble formé par Ra, Rb, Rc. (Sinon sa phrase est fautive ne peut pas correspondre au monde décrit).

Suite du dialogue : Locuteur b: *Est-ce qu'elle lui avait été signalée par le Jury?*

Est-ce que la référence particulière associée par le locuteur La à la mention « une référence » (celle à laquelle il pensait en disant « une référence ») lui avait été signalée par le jury.

La différence entre locuteur et récepteur est la suivante : le locuteur a un individu et un seul en tête, associé à la mention. La maxime de qualité de Grice (1975) ajoute que le locuteur croit que l'individu auquel il pense vérifie les propriétés mentionnées dans la phrase.

De la seule connaissance du monde décrit, l'interlocuteur ne peut déterminer à coup sûr à quel individu pense l'auteur de la mention. Il peut seulement déterminer si l'énoncé *peut* être vrai, ou non. Mais pour les deux protagonistes, la règle sur l'interprétation des pronoms est la même. L'usage d'un pronom suppose que le même objet de pensée est en cause pour le pronom et son antécédent : tout usage du pronom, par le locuteur et l'interlocuteur s'interprétera comme *l'individu auquel pensait* l'auteur de la mention.

Il est facile de voir que les théories dynamiques classiques ne captent pas cette dimension mentionnelle des références indéfinies et pronominales. Une version monologique assertive le montrera plus simplement :

(48) Pierre a vérifié une référence. Elle lui avait été signalée par le jury.

En DRT, la phrase initiale est vraie s'il y a au moins une référence qui a été corrigée par Pierre. Le pronom s'identifie au référent de discours introduit. Le discours complet est vrai s'il y a au moins une référence vérifiée par Pierre, et signalée par le jury.

Mais cette analyse de la signification est trop faible. Elle n'indique pas que dans la première phrase le discours parle d'une référence particulière (et d'une seule), et que l'usage du pronom signale que le discours continue à parler de la même référence dans la seconde phrase.

Ce type de problème pour les théories dynamiques classiques, et en particulier la DRT a été signalée dans la littérature récente notamment par P. Dekker (2001), et elle rejoint beaucoup de discussions en philosophie du langage formulées en termes de "speaker's reference". Voir par exemple S. Kripke (1977).

Je propose ici une solution pour traiter de la relation antécédent pronom dans le cadre de la DRT qui est une simple extension du modèle proposé supra et appliqué à la référence directe.

Il s'agit en fait d'introduire explicitement l'indexation des référents de discours aux mentions qui les introduisent.

Une mention indéfinie comme *une référence* en (45) introduit dans la représentation un RD qui est indexé à une condition proprement mentionnelle. Cette condition exprime une relation entre une mention (l'occurrence d'une expression linguistique, α), et le seul et unique individu associé par le locuteur à cette mention. Cette condition d'unicité est directement générée par l'usage du singulier grammatical. Il est très important de voir qu'il s'agit ici d'unicité "mentionnelle" : la mention "un homme", un groupe nominal, est associée par le locuteur à un et un seul individu satisfaisant les propriétés sémantiques exprimées dans la phrase. Cela est parfaitement compatible avec le fait que plusieurs individus satisfassent éventuellement ces propriétés.

(49) Pierre a corrigé une référence

x $\iota i M(i, \alpha)$ référence (x) Pierre a corrigé (x) ----- x : mention α	= Il existe un et un seul individu i mentionné par α ⁷
---	--

Ce que dit cette représentation est que le locuteur a mentionné un et un seul individu en α , et que cet individu est une référence corrigée par Pierre. Une telle représentation est formée de la version classique de la DRT, et de conditions "mentionnelles", lesquelles font référence à des mentions. Il est donc parfaitement possible de revenir à la version classique de la DRT par simple suppression des conditions mentionnelles.

Nous traitons dans cette représentation la condition mentionnelle comme partie du contenu asserté, alors qu'il serait sans doute plus adapté de traiter cette condition comme une préposition. Nous laissons, pour simplifier, cette discussion de côté.

La reprise pronominale est un écho de cette mention, c'est-à-dire qu'elle parle de ce même individu auquel pensait le locuteur et ayant ces propriétés. On obtient ce résultat sans aucune complication de la théorie de l'anaphore pronominale en DRT autre que celle qui fait intervenir des conditions mentionnelles dans le tableau.

Un pronom « cherche » dans la représentation du discours une mention conforme à ses traits, et identifie le RD qu'il introduit au RD de cette mention (sauf cas de "sloppy identity") ; une différence essentielle entre le pronom et l'indéfini est que le pronom n'introduit pas de condition mentionnelle propre. L'interprétation d'un pronom anaphorisant (49) sera donc : *l'individu mentionné par « une référence »* .

Jusqu'à présent, la modification proposée ici a pour seul avantage d'être plus forte, plus précise, que la DRT classique pour le traitement de l'anaphore à des indéfinis en phrase épisodique. En effet, alors que la DRT prédit seulement qu'il existe au moins un individu vérifiant les conditions de la première et de la seconde phrase, nous prédisons en outre que le discours parle d'un individu et d'un seul dans les deux phrases.

4. Pronoms et révisions

⁷ Nous utilisons ici l'opérateur " ι " de Russell.

Nous allons maintenant tenter de montrer comment cette innovation offre une voie plausible pour traiter des exemples introduits par Strawson (1952), lequel suit d'ailleurs une ligne de réflexion sur l'indéfini dont je m'inspire fortement ici.

(50) A man jumped of that bridge
He did not jump, he was pushed
It was not a man, it was a woman wearing trousers

Ces exemples peuvent être décrits, intuitivement, comme des exemples de "révision" de ce qui avait été préalablement affirmé dans le discours. En substance, la première phrase décrit un état de fait en utilisant un énoncé E, et la seconde affirme qu'en réalité, E ne peut pas être maintenu comme description de cet état de fait, et doit être remplacé par E'.

Il est typique que ces épisodiques contenant des indéfinis sont des phrases thétiques⁸, et caractérisent l'occurrence d'un événement en le nommant et en identifiant ses paramètres (actants et circonstants). Toujours de manière intuitive, on peut dire que la seconde phrase corrige la première description en précisant que l'événement en question (celui qui était mentionné dans la phrase initiale) ne peut pas être ainsi décrit, et que tel de ses paramètres serait mieux décrit d'une autre manière. Plusieurs locuteurs, et notamment J. Guéron (c.p.), signalent le statut "métalinguistique" de ces exemples, et le fait que n'importe quel constituant peut être déclaré "erroné" (Pierre est venu à huit heures./Ce n'était pas à huit heures). Il me semble que le statut métalinguistique tient à ce que ces tours corrigent la description d'un objet de pensée antérieurement associé à une mention et à une description linguistique. Le pivot de cette opération consiste très précisément dans la possibilité de référer à l'objet de pensée associé à une expression antérieure, qu'il s'agisse d'un individu, ou d'un événement. La description complète de ce type de phrase n'est pas notre objectif ici. Même pour ce qui concerne les seules formes pronominales, nous ne chercherons pas à traiter des usages de *ce* très souvent utilisé dans les révisions :

(51) Un homme a sauté.
Ce n'était pas un homme
Ce n'était pas un saut

Notre objectif est d'expliquer comment un pronom comme *il*, ayant clairement pour antécédent un groupe nominal, comme ceux qui nous occupent dans ce travail, peut fonctionner dans ces phrases, et d'en tirer des indications quant à l'analyse théorique de ces pronoms.

Ces exemples sont difficiles à traiter directement pour beaucoup d'approches sémantiques. Considérons par exemple une approche quantificationnelle, traitant l'indéfini comme un quantificateur existentiel à domaine extensible. Elle aboutirait à quelque chose comme : *Il existe un homme au moins qui a sauté de ce pont et qui n'a pas sauté.*

La théorie évoquée plus haut des pronoms de type-E n'a pas moins de problèmes. Elle analyserait la succession comme : *Il existe un homme qui a sauté, et le seul et unique homme qui a sauté n'a pas sauté.*

La DRT classique ne fait pas mieux. Elle prédit que cette succession est vraie s'il existe au moins un homme qui a sauté et qui n'a pas sauté.

Il est clair que ces exemples soulèvent un problème spécifique indépendant des théories particulières de la pronominalisation, et quelles pourraient se voir adjoindre des mécanismes spécifiques prenant en compte les révisions. Le point est que le lien de discours entre les deux

⁸ Merci à Jacqueline Guéron (p.c.) de m'avoir signalé ce point.

phrases n'est pas de mise à jour « monotone », ce qui se marque par l'impossibilité de relier ces deux phrases par un « et » en préservant l'interprétation.

(52) Un homme a sauté du pont, *et il n'a pas sauté, il a été poussé.

Cela signifie, intuitivement, qu'une telle phrase ne se contente pas d'ajouter de nouvelles informations en laissant intact l'apport des précédentes : la nouvelle information apportée par ces phrases est, pour une part, que les informations précédentes doivent être corrigées. En substance : « je vous demandais d'admettre P, mais en disant P, j'ai fait une erreur qu'il convient de corriger selon les indications de la seconde phrase ». Distinguer ce type particulier de mise à jour par révision, et non par adjonction est nécessaire même si l'on n'a pas en vue le traitement des pronoms. On aurait besoin de cette théorie pour un énoncé comme :

(53) Pierre a sauté. (*et) Pierre n'a pas sauté, on l'a poussé.

Il y a différentes stratégies pour modéliser la révision. La plus simple est sans doute de considérer ce qui entre en contradiction avec une information antérieurement admise, et de modéliser la révision comme effacement de ce qui contredit le « dernier mot » du locuteur. Dans certains cas, une telle modélisation ne pose pas de problème technique insurmontable. Considérons par exemple le traitement de la première partie de (53) :

Pierre a sauté	Sauter (p)
Pierre n'a pas sauté	\neg Sauter (p)

L'exigence d'une révision tient à ce que la seconde information ne peut pas être conjointe à la première sans créer une contradiction. La révision consiste à effacer au sein de ce qui était antérieurement admis ce qui est en contradiction avec ce que l'on ajoute présentement. Les choses restent simples si la représentation sémantique des deux phrases s'opère sans que la seconde anaphorise la première, même si la première comporte un indéfini. Considérons par exemple :

(54) Il y avait un homme. Il n'y avait pas d'homme.

Quelle que soit la théorie des indéfinis que l'on considère, il est possible de calculer la seconde phrase comme un contenu qui ne peut être « entré » dans la représentation sémantique du discours sans que ce discours n'apparaisse comme contradictoire.

L'information antérieure responsable de la contradiction est donc effacée, et le second énoncé étant calculable indépendamment de celui-ci, la représentation résultante s'obtient sans difficulté majeure. Les conditions pour que les choses restent simples sont que la seconde phrase soit calculable indépendamment de la première, et que la totalité de la première phrase soit contredite par la seconde. Une révision s'obtient alors comme effacement des mises à jour effectuées par la première phrase, et rétention des mises à jour de la seconde.

Les problèmes rencontrés avec les exemples de Strawson tiennent à ce que la seconde phrase s'interprète comme une révision de la première, tout en comportant un pronom dont l'antécédent est une mention de la première phrase.

Considérons plus en détail la façon dont deux théories classiques des pronoms se comportent face à un exemple comme (50), une fois qu'on leur ajoute une stratégie minimale de révision du type de celle que l'on vient de suggérer :

Si le pronom est analysé comme un pronom de type E, à la Evans, nous aboutissons à la représentation suivante :

- (55) P1: Il y a au moins un homme qui a sauté
 P2 : Le seul et unique homme qui a sauté n'a pas sauté.

Le problème est ici que la représentation de la seconde phrase *est* contradictoire en elle-même. Aucun processus de révision ne peut être déclenché par la seconde phrase. En tant que phrase contradictoire, elle ne peut simplement pas être intégrée à la représentation du discours. La prédiction de la théorie ne semble donc en rien correspondre à la manière dont nous interprétons cette succession, à savoir comme une demande de révision de l'information contenue dans P1.

Si le pronom est analysé dans le style de la DRT classique, nous obtenons une représentation du type suivant :

- (56) P1 :x, homme (x), a sauté (x)
 P2: y , y=? , ¬ a sauté (y).

Si nous tentons la résolution $y=x$, nous opérons une mise à jour créant une contradiction.
 x , homme (x) a sauté (x) , ¬ a sauté (x).

Le système parvient donc parfaitement à manifester une situation de révision, laquelle invite à "ôter" de la représentation du discours ce qui empêche d'y représenter la phrase en cours.

La situation peut sembler meilleure de prime abord que pour la théorie de Evans mais c'est illusoire. Car comment peut-on imaginer de procéder à la révision demandée? Il est plausible de la faire "avant résolution". En substance : si on doit entendre ce pronom comme ajoutant des informations sur le RD antérieur, il faut préalablement "ôter" à ce RD les propriétés qui seraient contradictoires avec celles que l'on demande d'ajouter. Cela donne schématiquement :

- (57) P1 :x, homme (x), ~~a sauté (x)~~
 P2: y , y=x , ¬ a sauté (y).

La glose de cette formule est approximativement : *il y a un homme au moins qui n'a pas sauté*. Or cette glose n'exprime pas exactement la signification du discours en question, elle est beaucoup trop faible, et à plus d'un titre.

A. le résultat de la révision est parfaitement compatible avec la représentation du discours avant révision. Avant révision, le discours disait qu'il y avait un homme au moins qui avait sauté. Après révision, il dit qu'il y a un homme au moins qui n'a pas sauté. Et ces deux affirmations sont naturellement compatibles. Or l'intuition est forte : dans un tel exemple, la phrase initiale et le résultat de la révision sont incompatibles.

B. Le système ne capte en aucune manière l'intuition que les deux phrases parlent d'un seul et même individu, la première disant qu'il a sauté et la seconde retirant cette information.

L'approche mentionnelle qui est défendue ici, semble requise, sous une forme ou sous une autre pour rendre compte de ce phénomène, et sous la forme que nous lui avons donnée ici, elle est en mesure de dériver directement les données.

L'interprétation de la phrase initiale serait, mise sous forme linéaire pour économiser de l'espace:

- (58) x , ιi M (i, α), homme (x), a sauté (x) ; x : $\alpha^{\text{un homme}}$

Cette formule se glose comme : il existe un individu x et un seul auquel j'associe la mention "*un homme*", et cet individu x est un homme et il a sauté.

La définition du pronom dans ce cadre mentionnel est légèrement différente de ce qu'elle est en DRT classique: elle doit intégrer en particulier l'idée qu'un pronom est l'écho d'une mention. S'il en est ainsi, le pronom sera défini comme répétition de la mention antérieure.

Une solution technique à explorer consiste à définir le pronom comme une expression qui

emprunte sa représentation sémantique à une mention antérieure. Ainsi, la seconde phrase serait représentée comme :

(59) $y, \neg a \text{ sauté } (y) ; y : ?$

Le point d'interrogation indique qu'une résolution anaphorique doit chercher dans le discours antérieur une mention, et réutiliser la contribution de cette mention antérieure pour déterminer l'interprétation. Dans une présentation moins schématique de la théorie, le processus de résolution spécifiera les traits pertinents de la mention à rechercher.

Si on résout le pronom en lui donnant comme antécédent *un homme*, nous obtenons :

(60) $y, \iota i M(i, \alpha), \neg a \text{ sauté } (y) ; y : \alpha^{\text{un homme}}$

Soit : le seul et unique individu associé à la mention $\alpha^{\text{un homme}}$ n'a pas sauté.

La mise à jour du contexte au moyen de cette phrase s'obtient alors sans difficulté et dans cette approche, on dérive de manière directe les deux paramètres principaux pour l'interprétation : les deux phrases parlent du même individu, et le contenu de la seconde est incompatible avec celui de la première.

La question des énoncés de révision ne posera alors pas plus de problème que les cas de révision impliquant les noms propres: les propriétés de la phrase antérieure qui sont incompatibles avec l'unification des variables x et y sont simplement effacées de la représentation mise à jour, soit :

(61)	$x, \iota i M(i, \alpha), \text{homme } (x), a \text{ sauté } (x) ; x : \alpha^{\text{un homme}}$	phrase initiale
	$y, \neg a \text{ sauté } (y) ; y : \alpha^{\text{un homme}}$	seconde phrase
	Obstacle à l'unification des variables : $a \text{ sauté } (x)$	
	Résultat :	
	$x, \iota i M(i, \alpha), \text{homme } (x), \neg a \text{ sauté } (x) ; x : \alpha^{\text{un homme}}$	

L'interprétation résultante se glose : l'individu auquel j'associais la mention *un homme* n'a pas sauté.

On peut confirmer la nécessité de cette approche en examinant des exemples qui combinent plusieurs révisions; ces exemples sont plus naturels dans le dialogue que dans le monologue:

(62) Un homme a sauté du pont

- Il n'a pas sauté, et ce n'était pas un homme.
- Ce n'était pas un homme et il n'a pas sauté.
- Ce n'était pas un homme et (??) elle n'a pas sauté.

Ce qui est particulier dans ces exemples, c'est que toutes les conditions descriptives introduites par la première phrase sont niées dans la seconde, alors qu'un pronom trouve sa référence dans la première. Mais la référence pronominale reste possible parce qu'elle utilise la composante mentionnelle du RD initial : l'individu que j'avais à l'esprit en disant « un homme a sauté », n'est ni homme ni sauteur.

On notera les intéressants problèmes soulevés par l'usage de « il » pour un x dont on dit qu'il n'est pas un homme (donc vraisemblablement une femme). Ce qui semble bien commander ici l'usage du pronom, c'est sa relation à la mention (masculine), même si la révision de l'interprétation aboutit à utiliser un pronom masculin pour un individu qui selon toute vraisemblance est une femme. Le même phénomène s'observe aussi pour le féminin :

- (63) Une femme a sauté.
- Elle n'a pas sauté et ce n'était pas une femme.
 - Ce n'était pas une femme et elle n'a pas sauté.
 - Ce n'était pas une femme et (??) il n'a pas sauté.

5. Mentions vérité.

Nous considérons, pour finir, quelques conséquences liées à l'introduction d'une dimension mentionnelle dans la représentation des indéfinis en revenant sur l'exemple (48) répété ici :

- (64) Pierre a corrigé une référence
 $x, \iota i M(i, \alpha)$, référence (x), Pierre a corrigé (x) ; $x: \alpha$ ^{une référence},

Une telle phrase nous indique, selon la formule de Frege, comment est le monde pour qui la tient pour vraie. Cette phrase est vraie si ses conditions non-mentionnelles sont satisfaites. La phrase est vraie si Pierre a corrigé au moins une référence. En cela, la notion de vérité introduite en DRT reste valide. La vérité de la phrase ne dépend pas de l'esprit du locuteur, et il est parfaitement possible à l'interlocuteur de statuer sur la vérité par simple inspection de l'univers de référence.

Mais la phrase peut être vraie, alors même que son locuteur se trompe, que sa représentation du monde est fautive. Supposons que le locuteur de (64) prononce la phrase alors que Pierre a corrigé trois références. Sa phrase est vraie. Mais il se peut que le locuteur associe à sa mention quelque chose que Pierre a corrigé, mais qui se révélera être une faute d'orthographe, non une référence.

Dans ce cas il énonce un discours vrai, alors que sa représentation du monde est erronée. Nous introduisons pour traiter ce paramètre la notion de représentation correcte : la représentation du locuteur est correcte si et seulement si toutes les conditions de la représentation (y compris les représentations mentionnelles sont vérifiées), en l'occurrence si le seul et unique objet auquel il entend référer possède bien les propriétés que lui prête la phrase où il en parle.

Nous illustrons ces notions sur les exemples suivants:

A. Jean me dit : "Pierre a corrigé une référence ce matin". Je sais que Pierre dormait à ce moment là. Son énoncé est faux, il ne peut donc être correct.

B. Jean me dit que Pierre a corrigé une référence ce matin. Je sais que Jean en a corrigé plusieurs. L'énoncé est vrai. Est-il correct ? Ce n'est pas sûr. Jean peut me dire cela en pensant à une action de Pierre dans laquelle celui-ci faisait autre chose. Par exemple, Jean s'appuie sur un enregistrement vidéo et me montre la séquence du film qui pour lui est une preuve de ses dires. A l'aide d'un zoom, nous voyons que Pierre corrigeait une faute d'orthographe à ce moment-là. L'énoncé de Jean n'est donc pas correct, bien qu'il soit vrai. Supposons que Jean ait continué son discours, toujours dans la situation B, en disant :

- (65) Pierre avait l'air rudement content de l'avoir corrigée.

Il me semble que le pronom renvoie bien à ce à quoi le locuteur pensait dans la phrase précédente, et qui n'était pas une référence, mais autre chose (une faute d'orthographe), dont le locuteur croyait à tort qu'il s'agissait d'une référence.

L'interlocuteur, lui, peut se trouver dans plusieurs situations. Il est parfois en mesure de savoir si l'énoncé est vrai. Il suffit pour cela qu'il ait l'accès requis à la connaissance de l'univers de référence.

Un énoncé vrai peut être largement sous-déterminé parce que l'interlocuteur ne sait pas lequel des objets vérifiant les propriétés le locuteur a en vue. Si mon interlocuteur me dit que Pierre

a envoyé un coup de fil hier, alors que je sais qu'il en a envoyé deux, je sais qu'il dit vrai, mais il peut être très intéressant pour moi de savoir auquel il pensait.

Le divorce entre propriétés explicitement communiquées et objet de pensée est sans aucun doute en général minimisé. Mais il y a des situations tout à fait banales d'erreurs, de révisions, de corrections par l'interlocuteur. Dans tous ces cas illustrés par les exemples de Strawson, c'est l'identité mentionnelle de l'individu, ce que le locuteur avait en vue qui sert de base aux révisions.

Conclusion.

On a mis en évidence, sur une langue et un paradigme, l'existence de pronoms dont le fonctionnement est de nature essentiellement mentionnelle. La représentation intuitive du fonctionnement assimile le pronom à l'écho d'une mention.

Le modèle proposé est le suivant : un pronom cherche une mention antérieure dans le contexte accessible adjacent ; une mention est la réalisation d'une entité linguistique d'un certain type dont les traits constituent l'identité du pronom. Nous avons considéré ici des pronoms qui demandent une mention de type GN.

Dans le cas général, le pronom répète le référent de discours attaché à cette mention, en incluant sa composante mentionnelle si elle existe. Le pronom, dans ce dernier cas, renvoie à l'individu que le locuteur associait à la mention antécédente.

Dans le cas de parallélisme syntaxique entre la phrase antécédente et la phrase à pronom, le pronom étant le correspondant de son antécédent, le pronom ne reprend pas nécessairement le référent de discours associé à l'antécédent. Le pronom s'interprète alors comme "répétant" la contribution de son antécédent dans sa propre phrase, préservant ainsi le parallélisme des deux phrases.

La nécessité de postuler ce traitement mentionnel uniforme des pronoms considérés est fondé essentiellement sur l'usage des pronoms comme répétition de parties d'idiome, sur leurs usages comme contre partie de leur antécédent, et, bien que ce point n'ait pas été développé dans cet article, sur les contraintes de résolution pronominale, lesquelles opèrent sur des propriétés linguistiques comme la catégorie grammaticale, le genre et le nombre.

Cette nécessité est confirmée par les exemples de révision d'un énoncé antérieur lesquels sont d'une pertinence plus large que l'anaphore pronominale, mais établissent que les pronoms, en particulier, utilisent comme pivot la composante mentionnelle de l'antécédent, et non les propriétés sémantiques attachés aux référents de discours.

Les deux principales innovations de notre traitement résident dans l'unification des pronoms de contrepartie et de reprise de partie d'idiomes d'une part, et dans l'introduction d'une composante mentionnelle dans la représentation de certains indéfinis et des pronoms. Pour la première, notre proposition devrait être approfondie pour formuler la notion de parallélisme syntaxique sous-jacent⁹. Quant aux conséquences de la seconde, elle induit un retour sur la théorie des indéfinis et sur la notion d'indéfini spécifique qui dépasse largement le cadre de cet article, et incite à revenir, sur des bases formelles, à la nécessité souvent exprimée en linguistique et philosophie du langage de prendre en compte sérieusement la notion de référence du locuteur, en tant qu'elle se distingue de la référence des expressions linguistiques.

⁹ Voir sur ce point Gardent (1996).

Références

- Bach, Kent 1994. *Thought and Reference*. Oxford: Clarendon.
- Bosch, Peter 1983. *Agreement and Anaphora*. New York: Academic Press.
- Cooper, Robin 1979. "The Interpretation of Pronouns". In: F. Heny & H. S. Schnelle (eds.). *Syntax and Semantics 10: Selections from the Third Groningen Round Table*. New York: Academic Press, 61-92.
- Corblin, F. (1987) *Indéfini, défini et démonstratif. Constructions linguistiques de la référence*, Genève, Droz.
- Corblin, F. (1995) *Les formes de reprise dans le discours. Anaphores et chaînes de référence*, Presses Universitaires de Rennes.
- Corblin, F. (1996) "Quantification et anaphore discursive: la référence aux complémentaires", in *Langages* 123, pp. 51-75.
- Corblin, F. (1998) "Celui-ci anaphorique: un mentionnel" in *Langue Française*, N° 120, pp. 33-43.
- Corblin, F. (1999) "Les références mentionnelles: le premier, le dernier, celui-ci", in Mettouchi, A. et Quintin, H. (1999) *La référence (2). Statut et processus*, Travaux linguistiques du CERLICO, P.U. Rennes, pp.107-123.
- Corblin, F. (1999) "Mentional references and familiarity break", in Coene, M. ed. *Hommages à Liliane Tasmowski*, Unipress, padoue 1999, pp.535-544.
- Corblin, F. (2002) *Représentation du discours et sémantique formelle. Introduction et application au français*, PUF.
- Cornish, F. (1986) *Anaphoric Relations in English and French. A Discourse Perspective*, Londres, Croom Helm.
- Cornish, F. (1988) "Anaphoric pronouns: under linguistic control or signaling particular discourse representations", in *Journal of Semantics* 5, pp.233-260.
- Dekker, P. (2001) "Meaning and Use of Indefinite Expressions", *Journal of Logic, Language and Information* 9.
- Evans, G. (1980) "Pronouns", in *Linguistic Inquiry* 11, 2, pp.337-362.
- Farkas, D. & de Swart, H. (2003) *The semantics of incorporation*, CSLI, Stanford.
- Gardent, C. (1996) "Anaphores parallèles et techniques de résolution", *Langages*, Nr. 123, pp.75-99.
- Geach, Peter 1962. *Reference and Generality. An Examination of Some Medieval and Modern Theories*. Ithaca/NY: Cornell University Press.
- Groenendijk, Jeroen & Stokhof, Martin 1991. "Dynamic Predicate Logic", *Linguistics and Philosophy* 14, 39-100.
- Heim, Irene 1982. *The Semantics of Definite and Indefinite Noun Phrases*. Ph.D, Hamherst.
- Heim, Irene 1990. E-Type Pronouns and Donkey Anaphora. *Linguistics and Philosophy* 13, 137-177.
- Kamp, Hans & Reyle, Uwe (1993.) *From Discourse to Logic. Introduction to Modeltheoretic Semantics of Natural Language, Formal Logic and Discourse Representation Theory*. Dordrecht: Kluwer.
- Kamp, Hans 1981. "A Theory of Truth and Semantic Interpretation". In: J. Groenendijk & T. Janssen & M. Stokhof (eds.). *Formal Methods in the Study of Language*. Amsterdam: Amsterdam Center, 277-322.
- Kleiber, G. (1994) *Anaphores et pronoms*, Duculot
- Kripke, Saul [1977] 1991. "Speaker's Reference and Semantic Reference". In: S. Davis (ed.). *Pragmatics: A Reader*. Oxford: Oxford Univ. Press, 77-96.
- Lasnik, Howard 1976. Remarks on Coreference. *Linguistic Analysis* 2, 1-22.
- Lewis, David 1979. "Scorekeeping in a Language Game". In: R. Bäuerle & U. Egli & A. von

- Stechow (eds.). *Semantics from Different Points of View*. Berlin; Heidelberg; New York: Springer, 172-187.
- Löbner, Sebastian (1985). "Definites", *Journal of Semantics* 4, 279-326.
- Ross, J.R. (1967). *Constraints on variables in syntax*. (Doctoral dissertation, Massachusetts Institute of Technology). (Available online at <http://hdl.handle.net/1721.1/15166>)
- Russell, Bertrand 1905. On Denoting. *Mind* 14, 479-493.
- Strawson, P.F. (1952) *Introduction to Logical Theory*, Londres, Methuen.
- Tasmowski, L. & Verluyten, P. (1982) "Linguistic Control of Pronouns", in *Journal of Semantics*, pp.323-346.
- Tasmowski, L. & Verluyten, P. (1985) "Control Mechanisms of Anaphora", in *Journal of Semantics* 4, pp.341-370.
- von Heusinger, Klaus 2002. « Reference and Representation of Pronouns ». In: H. Wiese & H. Simon (eds.). *Pronouns: Grammar and Representation*. Amsterdam; Philadelphia: Benjamins, 109-135.